

L'Adresse—M^{me} Carney

• (1600)

Comme tous les députés le savent, le commerce sera un instrument capital dans l'atteinte de tels objectifs tout comme il l'a été tout au long de l'histoire de notre fédération. Notre politique commerciale repose sur l'évaluation des réalités actuelles et des changements historiques. De plus, elle est fondée sur la nécessité de saisir toutes les chances et de servir les intérêts de la nation.

La politique commerciale du Canada doit refléter une donnée fondamentale de notre vie économique—notre faible population. Un marché intérieur limité oblige à se tailler une place solide sur les marchés étrangers. Au Canada, commerce signifie emplois. Environ 27 p. 100 de notre PNB sont directement liés aux exportations. Un emploi sur trois est tributaire d'une manière ou d'une autre du commerce. Contrairement aux pays pouvant compter sur un grand marché intérieur comme les États-Unis, le Japon et le Brésil, nos industries ont besoin d'accéder à des marchés extérieurs pour instaurer des économies d'échelle et se spécialiser de façon efficace. Nos entreprises doivent s'assurer l'accès à de tels marchés pour justifier des investissements dans des usines et du matériel modernes ainsi que des programmes de recherche et de développement coûteux.

Cependant, l'accès sûr à des marchés étrangers n'importe pas seulement pour les entreprises orientées vers l'exportation. Il prend aussi de l'importance pour les consommateurs canadiens et notre secteur de la vente au détail. Si nos entreprises ne sont pas compétitives sur la scène internationale, elles ne le seront pas non plus au pays. Il en résultera des prix plus élevés pour les consommateurs canadiens et des revenus disponibles inférieurs pour le consommateur et pour les entreprises elles-mêmes. En bout de ligne, cela se traduira par moins d'emplois et une activité économique moindre au pays. Ce sont là les réalités de la vie économique canadienne et on ne peut pas se contenter de souhaiter qu'elles disparaissent. Voilà pourquoi, depuis l'époque de la grande crise, les gouvernements successifs ont préconisé la libéralisation des échanges par le recours aux négociations internationales.

L'expansion du système des échanges mondiaux a été très avantageuse pour le Canada. Notre capacité d'exporter nous a procuré un niveau de vie qui fait l'envie de la plupart des autres pays. Elle nous a assuré les richesses nécessaires pour offrir des services de santé accessibles, des services d'éducation à prix abordable, des programmes de péréquation, des programmes garantissant la sécurité des revenus, et des institutions culturelles nationales—bref, toutes les institutions et les valeurs qui, au fond, définissent le mode de vie au Canada.

Le pragmatisme et le réalisme nous ont poussés à adopter une politique commerciale à double objectif comportant d'une part des négociations bilatérales avec les États-Unis, de loin notre plus gros client, et de l'autre, des négociations multilatérales dans le cadre du GATT, l'Accord général sur le tarif et le commerce. Je voudrais passer en revue certaines des réalités sous-jacentes à ces deux voies.

En la quarantaine d'années d'existence du GATT, le système des échanges internationaux a évolué. Quatre événements ressortent. Tout d'abord, il y a eu la formation de la Communauté économique européenne et de bien d'autres blocs régionaux de partenaires commerciaux, notamment le bloc de

l'APASE, l'accord entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et l'Association européenne de libre-échange. En deuxième lieu, est venu l'essor étonnant du Japon en tant que grande puissance économique. En troisième lieu, il y a eu l'émergence de certains pays nouvellement industrialisés, notamment la Corée du Sud et le Brésil. En quatrième lieu, nous avons assisté à la prolifération d'États indépendants, par suite de la décolonisation de l'après-guerre.

Ces événements ont changé la situation internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, on voit s'affronter un bien plus grand nombre de concurrents qui produisent les mêmes biens que nous. En outre, l'émergence d'accords commerciaux régionaux signifie que nous n'avons plus le même accès à certains de nos débouchés traditionnels. En quelques mots, la concurrence s'accroît sur les marchés mondiaux. Toute politique commerciale canadienne qui vise à protéger nos intérêts doit être élaborée en fonction de ces réalités.

Il a été tenu compte dans le GATT de ces changements fondamentaux survenus dans l'économie mondiale. Cet accord général n'intéressait au départ qu'un petit groupe de pays plutôt semblables; puis, au fil des ans, il a regroupé une série de pays beaucoup plus diversifiés dont les intérêts commerciaux et la capacité de soutenir la concurrence sont bien plus vastes. Cette mutation a rendu les négociations commerciales multilatérales plus compliquées et plus longues. Par exemple, les dernières négociations, celles de Tokyo, ont duré de 1973 à 1979.

Le Canada joue un rôle unique et très important au sein de cette coalition de pays. Nous sommes un pont entre les pays moins développés et les superpuissances économiques. Nos intérêts sont semblables à ceux d'autres pays producteurs de matières premières, comme l'a prouvé le rôle essentiel que le Canada a joué en mettant l'agriculture à l'ordre du jour des négociations du GATT à Punta del Este, en Uruguay. Par ailleurs, nous partageons des intérêts avec les grands pays commerciaux du monde. Nous sommes membre de la Quadrilatérale, groupe officieux des plus grands pays commerciaux du monde, aux côtés des États-Unis, du Japon et de la Communauté économique européenne. Nous nous sommes réunis à Sintra, au Portugal, juste avant la réunion du GATT en Uruguay. Nous avons joué un rôle actif dans la coordination de nos positions en prévision des négociations du GATT. Alors, on ne devrait pas douter que nous sommes un membre important de la Communauté commerciale multilatérale. On ne devrait pas mettre en doute l'engagement du gouvernement actuel du GATT. Nous sommes un partenaire actif, dynamique et important du GATT. Nous sommes absolument engagés dans l'Accord général et dans les négociations de l'Uruguay.

En réaffirmant notre engagement dans le GATT, nous devons toutefois nous rendre compte qu'il ne peut à lui seul protéger tous nos intérêts. La grande majorité de nos exportations est destinée à un seul marché national, celui des États-Unis, qui absorbe actuellement 78 p. 100 de toutes nos exportations. Nous sommes donc engagés dans des négociations bilatérales avec les États-Unis pour une seule raison, parce que l'intérêt du Canada l'exige.

Quel but visons-nous? Nous voulons redéfinir les règles qui régissent présentement les échanges avec nos deux pays. Nous